

Agen, le 12 mai 2025

Le Président

**A l'attention des Maires de
Lot-et-Garonne**

N/REF : 2025/ALB/05-005

Madame le Maire, Monsieur le Maire, *chers Collègues,*

La Commission européenne a ouvert une procédure contentieuse à l'encontre de la France concernant **la chasse de la palombe aux pantés en palombière**. Alors qu'elle vient de saisir la Cour de justice européenne, afin d'obtenir la condamnation de cette chasse pratiquée dans les 5 départements du Gers, de Gironde, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques, nous nous permettons de solliciter votre soutien officiel, dans ce contexte tout aussi préoccupant qu'injuste, qui voit confrontée au péril de sa disparition, cette chasse régionale à haute valeur patrimoniale et culturelle, vertueuse et enracinée dans notre identité régionale.

Ces chasses sont l'âme d'une région. Au-delà des pratiques et des savoirs historiques, au-delà du bonheur passionné de gens simples qui ne demandent rien, à part vivre tranquilles ; chaque automne, le Sud-Ouest fait société autour de ses palombières. Si nous faisons appel à votre soutien, c'est parce que leur interdiction est en passe de devenir réalité. **Pourtant, le droit européen prévoit ce système de dérogation à la chasse classique au fusil, afin de permettre aux pratiques anciennes de continuer à exister.** C'est d'ailleurs expressément pour permettre la perpétuation de ces chasses que le droit européen a été pensé et écrit.

Nous sommes bien loin de tout considération d'ordre écologique. La palombe se porte bien, très bien même. Qui pourrait le contester ? Les prélèvements sont minimes et très encadrés. L'approche vertueuse que cette chasse traditionnelle perpétue, de génération en génération, tend même à favoriser la conservation de la biodiversité. Et pourtant...depuis 3 ans, la Commission européenne s'ingénie à réclamer à la France des justifications sans fin. **C'est pour pouvoir sauvegarder cette culture, que l'Association des maires de Lot-et-Garonne se joint à la Fédération départementale des chasseurs et vous soumet le projet de motion ci-après, en vous demandant solennellement de l'adopter et de le soutenir.**

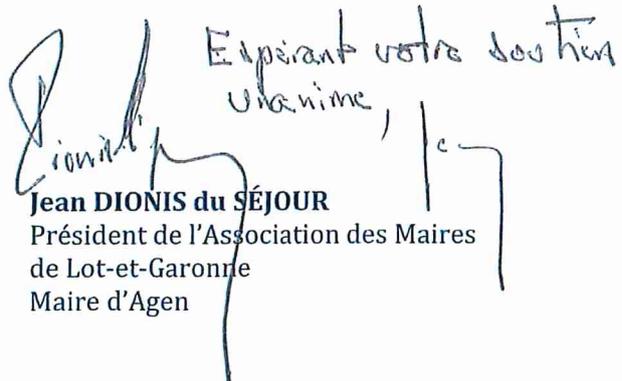
Comptant sur la mobilisation transpartisane de l'ensemble des élus de notre département, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la meilleure et distinguée.

Laurent VICINI

Président de la Fédération
Départementale des chasseurs 47



*Esperant votre soutien
unanime,*



Jean DIONIS du SÉJOUR
Président de l'Association des Maires
de Lot-et-Garonne
Maire d'AGEN